

■ **Pierre Gigon, propreté, hygiène, services**, à Saint-Prex, toute activité relative au nettoyage de bâtiments (FOSC du 25.10.2002, p. 12). Par décision du 24 février 2004, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 3472 du 01.04.2004
(02204752 / CH-550.1.031.644-3)